



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-123

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hôpital Marin de Hendaye

75-2026-02-27-00003 - Arrêté de délégation de signature
N°38-2026020002 pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la
santé publique (5 pages) Page 3

75-2026-02-27-00004 - Arrêté de délégation de signature
N°38-2026020003 en matière de marchés publics pris au titre de
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (2 pages) Page 9

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé / Secrétariat de Direction

75-2026-02-27-00006 - Arrêté portant délégation de signature
(décision n°35 du 12 février 2026) (7 pages) Page 12

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris

75-2026-02-27-00001 - Arrêté N°2026-020 - Autorisant des travaux de
sécurisation incendie du bois de Boulogne - déposée par Eau de Paris
- Site classé du bois de Boulogne (2 pages) Page 20

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-02-26-00004 - Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCRP 7) (3 pages) Page 23

75-2026-02-26-00006 - Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 17) (5 pages) Page 27

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-02-27-00003

Arrêté de délégation de signature
N°38-2026020002 pris au titre de l'article R.
6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature N°38-2026020002
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La Directrice de l'Hôpital Marin de Hendaye (AP-HP),

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6., R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11, D. 6143-33 et D. 6143-35,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux Directeurs de groupes hospitaliers et aux Directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au Directeur de l'HAD et à certains Directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial du 1^{er} octobre 2020 n°ANADDG 2020-09-008 portant nomination de Madame Delphine BART, en qualité de Directrice de l'Hôpital Marin de Hendaye,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Madame Claire BERRIOT**, directrice adjointe chargée des affaires générales, médicales et financières, des achats, de l'approvisionnement et du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hôpital Marin AP-HP dans le champ d'attribution de **Madame Delphine BART** déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Claire LABADIE**, directrice des soins, de la qualité et de la gestion des risques, coordinatrice générale des soins de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,
- **Monsieur Gabriel APAYA**, attaché d'administration hospitalière, directeur adjoint chargé des ressources humaines de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 3 :

Direction des achats et de l'approvisionnement

En cas d'empêchement de **Madame Claire BERRIOT**, directrice adjointe chargée des affaires générales, médicales et financières, des achats, de l'approvisionnement et du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Véronique COMET**, adjointe à la directrice du pôle stratégie, en charge des finances, des achats et de l'approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C et E points 1 à 4).

- **Monsieur Frédéric PERSILLON**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions, pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1-3-5-9-10),

- **Madame le Docteur Muriel SILVIE**, pharmacienne, gérante de PUI de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,
- **Madame le Docteur Magali PRADIE**, pharmacienne de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions, pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en qualité d'ordonnateurs pour les affaires générales, point 1).

Direction des affaires financières

En cas d'empêchement de **Madame Claire BERRIOT**, directrice adjointe chargée des affaires générales, médicales et financières, des achats, de l'approvisionnement et du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Véronique COMET**, adjointe à la directrice du pôle stratégie, en charge des finances, des achats et de l'approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions, pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1-2-3-5-9-10 et D point 2),

- **Monsieur Frédéric PERSILLON**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à leurs fonctions, pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1-3-5-9-10 et D point 2).

Direction des ressources matérielles

En cas d'empêchement de **Madame Claire BERRIOT**, directrice adjointe chargée des affaires générales, médicales et financières, des achats, de l'approvisionnement et du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Franck DUPONT**, technicien supérieur hospitalier responsable des services techniques et du suivi des opérations travaux de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions, pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1),

- **Madame Véronique COMET**, adjointe à la directrice du pôle stratégie, en charge des finances, des achats et de l'approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions, pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en qualité d'ordonnateurs pour les affaires générales, points 1-4-9-10),

- **Monsieur Frédéric PERSILLON**, adjoint des cadres hospitalier, responsable approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions, pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en qualité d'ordonnateurs pour les affaires générales, points 1-4-9-10).

Système d'information

En cas d'empêchement de **Madame Claire BERRIOT**, directrice adjointe chargée des affaires générales, médicales et financières, des achats, de l'approvisionnement et du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Daniel LALANNE**, ingénieur hospitalier, responsable du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions, pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en matière de contrats et conventions point 2, D et J point 2).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Madame Claire LABADIE**, directrice des soins, de la qualité et de la gestion des risques, coordinatrice générale des soins de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Gabriel APAYA**, attaché d'administration hospitalière, directeur adjoint chargé des ressources humaines l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe F et I).

- **Madame Maïna PRADEILLE IRIBARNE**, cadre paramédicale de DMU, cadre supérieure de santé l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,
- **Madame Elisabeth BAYLE**, cadre paramédicale de DMU, cadre supérieur de santé l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à leur fonctions pour les matières de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe B point 4).

Direction des ressources humaines

En cas d'empêchement de **Monsieur Gabriel APAYA**, attaché d'administration hospitalière, directeur adjoint chargé des ressources humaines l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Claire LABADIE**, directrice des soins, de la qualité et de la gestion des risques, coordinatrice générale des soins de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphes A et B),

- **Madame Alexandra LEBAS**, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphes A et B sauf points 24, 36 et 37).

Crèche

En cas d'empêchement de **Monsieur Gabriel APAYA**, directeur adjoint chargé des ressources humaines l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Chantal DIONE**, infirmière puéricultrice, responsable de la crèche de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions, pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (paragraphe C en matière de contrats et de conventions point 2).

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Claire BERRIOT**, directrice adjointe chargée des affaires générales, médicales et financières, des achats, de l'approvisionnement et du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,
- **Madame Claire LABADIE**, directrice des soins, de la qualité et de la gestion des risques, coordinatrice générale des soins de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,
- **Monsieur Gabriel APAYA**, attachée d'administration hospitalière, directeur adjoint chargé des ressources humaines l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,
- **Madame Fabienne BIREMONT**, attachée principale d'administration hospitalière responsable des achats et de l'approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,
- **Madame Alexandra LEBAS**, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,
- **Madame Véronique COMET**, adjointe à la directrice du pôle stratégie, en charge des finances, des achats et de l'approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

dans le champ d'attribution de la Directrice de l'Hôpital Marin déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé pour les périodes des astreintes administratives qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau mensuel des astreintes, et pour tous les actes relevant de cette astreinte administrative.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°38-2025040001 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police.

Fait à Hendaye, le 27 février 2026

La Directrice,

SIGNE

Delphine BART

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-02-27-00004

Arrêté de délégation de signature
N°38-2026020003 en matière de marchés
publics pris au titre de l'article R. 6147-10 du
Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature N°38-2026020003 en matière de marchés publics
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La Directrice de l'Hôpital Marin de Hendaye (AP-HP),

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6., R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11, D. 6143-33 et D. 6143-35,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux Directeurs de groupes hospitaliers et aux Directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au Directeur de l'HAD et à certains Directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP en matière de marchés publics pour les hôpitaux et PIC,

Vu l'arrêté directorial du 1^{er} octobre 2020 n°ANADDG 2020-09-008 portant nomination de Madame Delphine BART, en qualité de Directrice de l'Hôpital Marin de Hendaye,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Madame Claire BERRIOT**, directrice adjointe chargée des affaires générales, médicales et financières, des achats, de l'approvisionnement et du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hôpital Marin AP-HP dans le champ d'attribution de **Madame Delphine BART** déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement de **Madame Claire BERRIOT**, directrice adjointe chargée des affaires générales, médicales et financières, des achats, de l'approvisionnement et du système d'information de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Véronique COMET**, adjointe à la directrice du pôle stratégie, en charge des finances, des achats et de l'approvisionnement de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 susvisé (article 3 paragraphe F uniquement pour les actes relatifs à l'exécution des marchés et pour les actes relatifs à la passation de marchés < à 90 000 €).

- **Monsieur Franck DUPONT**, technicien supérieur hospitalier responsable des services techniques et du suivi des opérations travaux de l'Hôpital Marin AP-HP de Hendaye,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions, pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 susvisé (article 3 paragraphe F uniquement pour les actes relatifs à l'exécution des marchés),

ARTICLE 3 : Le présent arrêté complète l'arrêté n°38-2026020002.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police.

Fait à Hendaye, le 27 février 2026

La Directrice,

SIGNE

Delphine BART

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2026-02-27-00006

Arrêté portant délégation de signature (décision
n°35 du 12 février 2026)



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé

A Paris le 12 février 2026

Arrêté portant délégation de signature

DECISION N° 35 du 12 février 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R 421-1 et suivants ;

Vu le code pénitentiaire, notamment son article D 221-1 ;

Vu la loi n^o 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n^o 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu l'ordonnance n^o 58-696 du 6 août 1958 modifiée par la loi n^o 92-125 du 6 février 1992 relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n^o 66-874 du 21 novembre 1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services extérieurs de l'administration pénitentiaire ;

Considérant la prise de fonction du chef d'établissement du centre pénitentiaire de Paris la Santé à compter du 1^{er} septembre 2025

Monsieur André VARIGNON chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Léa BERTINCOURT, directrice des services pénitentiaires, directrice des Ressources Humaines au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Audrey BILLARD, attachée d'administration principale, en charge du greffe au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur PERRIN Olivier, directeur des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Patrick COMTAT, attaché d'administration principale, responsable des services économiques et financiers et du suivi PPP au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Cloé GARCIA TIMEUS, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins

de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Isabelle GOMEZ, directrice des services pénitentiaires, directrice adjointe au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Cécile MAUVIEL, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Agathe BARBIE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Freda DAVILLE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur NEVEU Billy, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Amélie KOËGLER, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Stéphanie LEIBNITZ, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Badria NASSER, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Noémie VERDIERE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Laurent ANTOINE, chef de service pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Laurent BELAIR, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Thibault CAPELLE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jacques COUTOUILLAT, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 : Délégation permanente de signature est donnée à M. OUEDRAOGO-JABELY Joseph, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Monique HOARAU, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Loïc JOSEPH, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean-Pierre MENDY, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Nicolas PATEL, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 24 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean-Marc PECRON, capitaine pénitentiaire réserviste au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 25 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Fabrice RINALDO, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 26 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jonathan SCHRECK, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 27 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Bernard SLOSSE, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 28 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Stéphane TRZEPAEZ, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 29 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Dominique VADELEUX, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 30 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Marie DARENCOURT, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 31 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Ingrid DURIMEL, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 32 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Mélanie FLORENT, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 33 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Géraldine GONTHIER, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 34 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Samira MADI épouse FANNIO, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 35 : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Marie-Claude NEMORIN, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 36 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Christophe ANDRE, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 37 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Charles-Henry BEAUVAL, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 38 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Dominique CAMBRE, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 39 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Xavier DE-BOISROLIN, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 40 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Didier DE FAUP, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 41 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Maketa-Jacques DIAKOTA, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 42 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Rumane FRANCOIS, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 43 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jordan GARIME, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 44 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Emmanuel GOMIS, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 45 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean-Charles GORKA, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 46 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Mamert GUILLAUME, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 47 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Thierry HOAREAU, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 48 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Frédéric JEAN, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 49 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Charly LABUTHIE, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 50 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Mokrane MEHADI, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 51 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Faical RAZGALLAH, Brigadier-chef réserviste au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 52 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Christophe RICHER, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 53 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Patrice ROZAS, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 54 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Vincent SPORAKOWSKI, Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 55 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Guillaume DEVILLERS Brigadier-chef au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé aux fins de signer tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 56 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Paris, le 27 février 2026
Le chef d'établissement
Signé,
M. André VARIGNON

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

75-2026-02-27-00001

Arrêté N°2026-020 - Autorisant des travaux de
sécurisation incendie du bois de Boulogne -
déposée par Eau de Paris - Site classé du bois de
Boulogne

**PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

ARRÊTÉ N° 2026 - 020

**Portant approbation à l'autorisation spéciale de travaux N° 075 116 26 P0002,
déposée par Eau de Paris représenté par Monsieur Charly Genet,
visant des travaux destinés à la sécurisation incendie du bois de Boulogne :
installation d'une canalisation d'eau potable posée sous la chaussée de la route de Suresnes
vers l'allée du Bord de l'Eau via la route des Tribunes situés dans le site classé du bois de Boulogne**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;

Vu l'arrêté n°2025-084 – 75-2025-10-13-00042 du 13/10/2025 de Monsieur Edward de Lumley, Directeur Régional des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC), portant subdélégation de signature à Monsieur Frédéric Masviel, chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris, en matière d'espaces protégés, articles R.341-10 et 11 du code de l'environnement ;

Vu l'autorisation spéciale de travaux (AS) N° 075 116 26 P0002, déposée par Eau de Paris représenté par Monsieur Charly Genet, visant des travaux destinés à la sécurisation incendie du bois de Boulogne : installation d'une canalisation d'eau potable posée sous la chaussée de la route de Suresnes vers l'allée du bord de l'Eau via la route des Tribunes situés dans le site classé du bois de Boulogne;

Vu la transmission de l'AS N° 075 116 26 P0002, visant des travaux destinés à la sécurisation incendie du bois de Boulogne : installation d'une canalisation d'eau potable posée sous la chaussée de la route de Suresnes vers l'allée du bord de l'Eau via la route des Tribunes situés dans le site classé du bois de Boulogne déposée par Eau de Paris représentée par Monsieur Charly Genet en date du 15/01/2026;

Vu l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France en date du 11/02/2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les travaux liés à l'AS N° 075 116 26 P0002, déposée par Eau de Paris représenté par Monsieur Charly Genet, visant des travaux destinés à la sécurisation incendie du bois de Boulogne : installation d'une canalisation d'eau potable posée sous la chaussée de la route de Suresnes vers l'allée du bord de l'Eau via la route des Tribunes situés dans le site classé du bois de Boulogne sont autorisés.

ARTICLE 2 : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France et le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 27 février 2026

Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
et par subdélégation,
le Chef de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de Paris

Signé

Frédéric MASVIEL

Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours :** le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-02-26-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(PCRP 7)

Direction générale des finances publiques

Direction régionale des Finances publiques
d'Île de France et du département de Paris
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques
**Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine du
7ème arrondissement**
9, Place Saint Sulpice – 75292 Paris Cédex 06

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine du 7ème arrondissement, Madame Catherine BALLANGER, Inspectrice principale des Finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents des finances publiques désignés ci-après par leurs noms, prénoms et grades:

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
AHMED-YAHIA Youva	Inspecteur	50 000 €
ALCARAZ Romain	Inspecteur	50 000 €
BOULZEC Anne	Inspectrice	50 000 €
CHAMINADE Carine	Inspectrice	50 000 €
GREZES-RUEFF Sophie	Inspectrice	50 000 €
KIRIK Valérie	Inspectrice	50 000 €
LE GOFF Claude	Inspecteur	50 000 €
AUBRY Martial	Contrôleur	30 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
FISSON Martine	Contrôleuse	30 000 €
GUERREIRO Sandra	Contrôleuse	30 000 €
HEROLD Catheline	Contrôleuse	30 000 €
QUILICHINI Jérôme	Contrôleur	30 000 €
RENAUT Edith	Contrôleuse	30 000 €
TERROU Nathalie	Contrôleuse	30 000 €
VINCENOT Elodie	Contrôleuse	30 000 €

2°) sans imitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-OG du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après par leurs noms, prénoms et grades :

Nom et prénom des agents	Grade
AHMED-YAHIA Youva	Inspecteur
ALCARAZ Romain	Inspecteur
BOULZEC Anne	Inspectrice
CHAMINADE Carine	Inspectrice
GREZES-RUEFF Sophie	Inspectrice
KIRIK Valérie	Inspectrice
LE GOFF Claude	Inspecteur
AUBRY Martial	Contrôleur
FISSON Martine	Contrôleuse
GUERREIRO Sandra	Contrôleuse
HEROLD Catheline	Contrôleuse
QUILICHINI Jérôme	Contrôleur
RENAUT Edith	Contrôleuse
TERROU Nathalie	Contrôleuse
VINCENOT Elodie	Contrôleuse

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

Il prendra effet le 1^{er} mars 2026.

A Paris, le 26/02/2026

La responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine
du 7^{ème} arrondissement,

Signé

Catherine BALLANGER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-02-26-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP
17)

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
17ème
6 A Bd de Reims
75844 Paris Cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. TESTEVIDE Lionel, administrateur de l'État, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme DENHEZ-DICHAMP Valérie, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 120 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 120 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom	Prénom
DELPLANQUE	Clémence
DESIX	Sébastien
JESOPH	Laétitia
RODRIGUES	Georges

2°) dans la limite de 30 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom	Prénom
BARDISSY	Fay
BONVILLAIN	Anne-Laure
COURVILLE	Bertrand
CREVISSIER	Julien
DERON	Yannick
FAISANT	Agnès
FARGEAU	Elodie
GALHAUT	Benoit
GARREAU	Françoise
GASSAMA	Dalla
GOUDICHAUD	Catherine
JEGOU	Laurent
LO	Soubeyrou
PAO	Sophie
PAUVERT	Thierry
VALERII	Vilma

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Nom	Prénom
BERROUYNE	Georgina
BOUVIER	Anaïs
COADIC	Anne-Célia
DE BRAGELONGNE	Nelly
DEMIM	Aïcha
DIABY	Fatou
DIBONGUE	Serge
KEBAILI	Noumeyra
MAURICE	Houlematou
MENAGE	Angéla
MUSSARD	Rita
RABERAHONA	Hanitra
REBAI	Lilia
ZEMMOURI	Nassima

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
DELPLANQUE	Clémence	Inspecteur	15 000 €
DESIX	Sébastien	Inspecteur	15 000 €
JESOPH	Laétitia	Inspecteur	15 000 €
RODRIGUES	Georges	Inspecteur	15 000 €
BARDISSY	Fay	Contrôleur	2 000 €
BONVILLAIN	Anne-Laure	Contrôleur	2 000 €

Nom et prénom des agents	Prénom	Grade	Limite des décisions gracieuses
COMPAORE	Sarah	Contrôleur	2 000 €
COURVILLE	Bertrand	Contrôleur	2 000 €
DERON	Yannick	Contrôleur	2 000 €
FAISANT	Agnès	Contrôleur	2 000 €
GALHAUT	Benoit	Contrôleur	2 000 €
GARREAU	Françoise	Contrôleur	2 000 €
JEGOU	Laurent	Contrôleur	2 000 €
LO	Soubeyrou	Contrôleur	2 000 €
N'GOTH	Aurélie	Contrôleur	2 000 €
PAO	Sophie	Contrôleur	2 000 €
POULLET	Didier	Contrôleur	2 000 €
TERGOU	Redouane	Contrôleur	2 000 €
VALERII	Vilma	Contrôleur	2 000 €
BARRY	Sylvie	Agent	2 000 €
BOUVET	Gabrielle	Agent	2 000 €
CHAVAGNE	Aude	Agent	2 000 €
COADIC	Anne-Célia	Agent	2 000 €
DEMIM	Aïcha	Agent	2 000 €
DIBONGUE	Serge	Agent	2 000 €
MAURICE	Houlematou	Agent	2 000 €
MENAGE	Angéla	Agent	2 000 €
PINON	Jacques	Agent	2 000 €
RABERAHONA	Hanitra	Agent	2 000 €
REBAI	Lilia	Agent	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 26/02/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Signé

Lionel TESTEVIDE

